

Direzione Generale di i Servizi  
Direction Générale des Services

Direzione Generale Aghjunta in carica di  
l'infrastrutture è di i servizii tecnici  
Direction Générale Adjointe aux infrastructures  
et services techniques

Direzione di e strade  
Direction des Routes

Serviziu di i studii è di l'investimenti stradali  
Service des études et investissements routiers

Cartulare curatu da / Affaire suivie par : Jean-Philippe Peri  
Tel. : 07.86.96.65.63  
Indirizzu electronicu / Courriel : jean-philippe.peri@corse.fr  
Ref. :

Ajaccio le 07/12/2016

	S.A.D	INFO
DIR		
DIR.Adj		
Adj.DIR		
MCR		
GG		
SRET		
SBEP	2	
SLADD		
Sec DIR		
Signale		
DIR.	DIR. Adj.	Adj. Dir.



Ajacciu, le 1er décembre 2016

GHJUSTIFICATIVU DI TRASMISSIONE /  
BORDEREAU DE TRANSMISSION

A L'ATTENZIONE DI / A L'ATTENTION DE LA DREAL

LPAR : 1A13520254129

DESIGNAZIONE DI I DOCUMENTI / DESIGNATION DES PIECES	QUANTU DOCUMENTI / NOMBRE DE PIECES	USSERVAZIONE / OBSERVATIONS
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la déclaration préalable à réalisation d'une étude d'impact : aménagement d'un carrefour giratoire à trois branches à l'intersection RT22/voie de Confina (RT22 côté Ajaccio	1	Pour attribution

## Eléments de réponse au courrier de la DREAL du 28 octobre 2016

### *Précisions relatives aux caractéristiques générales du projet et aux impacts potentiels sur l'environnement*

- **Nombre et localisation des arbres abattus**

Le projet nécessitera l'abattage de 5 arbres pour des raisons de sécurité et d'emprises. Ce nombre a été limité au maximum. Par ailleurs, compte tenu de la nature de l'aménagement et de l'espace disponible relativement contraint, il n'est prévu de procéder à la plantation de nouveaux sujets.



- **Devenir des publicités non réglementaires**

La CTC s'engage à supprimer tous les panneaux publicitaires non réglementaires situés sur son emprise.

- **Précisions sur les flux de cheminement piéton**

Le projet prévoit de remplacer les accotements existants par la création de trottoirs. Cet aménagement permettra de faciliter et de sécuriser le cheminement des piétons. Un passage piéton en baïonnette est prévu pour traverser le RT 22.

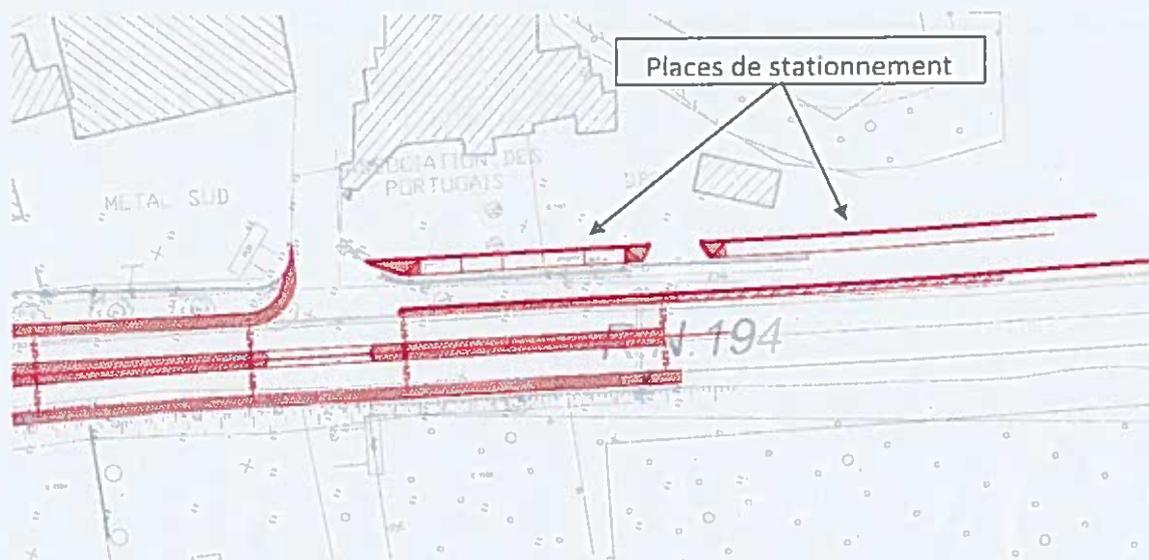
- **Partis pris pour la sécurisation des déplacements cyclistes**

Le projet consiste en un aménagement sur place d'un carrefour. La création d'un carrefour giratoire permettra de sécuriser les échanges compte tenu de l'évolution de l'urbanisation dans le secteur.

S'agissant d'un aménagement ponctuel ne s'inscrivant pas dans un schéma global et compte tenu des faibles emprises disponibles (aménagement en milieu urbain), il n'a pas été possible de prévoir des aménagements spécifiques pour le déplacement des cyclistes.

- **Précisions sur les aménagements annexes (stationnement, arrêt bus, etc...)**

Compte tenu des emprises disponibles, il est prévu de créer une dizaine de places de stationnement en direction de Baléone. Malgré la présence de commerces, le secteur ne présente pas de déficit en stationnement, chaque établissement disposant de parkings privés. Aucun arrêt de bus n'est situé sur le secteur.



- **Liens entre l'opération projetée et la requalification de la RD**

Ces deux aménagements sont indépendants et sous maîtrise d'ouvrage différente (CTC pour la présente opération et CD 2A pour la RD 72). L'aménagement du carrefour de la Confina est un aménagement ponctuel de sécurité et n'est pas lié à la requalification de la RD 72.